



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 décembre 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2020.

Présents : M. Michel BLIN, M. Alexandre BRUNET, Mme Valérie CHARLES, M. Jérémie DUPIN, Mme Nadège FOSSE, M. Patrick JACQ, Mme Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE, M. Morgan MOREAU, M. Tony PLISSON.

Absents ayant donné procuration : aucun

Excusé : aucun

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie LEGOFFE

**Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :**

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance du 15 septembre 2020 et signés par les membres présents du Conseil.

- **Compte-rendu des décisions du Maire par délégation du conseil municipal**

Réalisation de travaux sur le Pont SNCF d'un montant de 1 216 € H.T. ainsi que l'acquisition d'un projecteur et d'une enceinte d'une valeur de 499,98 € H.T.

Ces dépenses ont été votées lors d'un conseil municipal et inscrits au budget 2020.

- **Décide, à l'unanimité**, d'attribuer une subvention au titre d'une remise gracieuse des loyers de 4 mois soit 919,48 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020.

- **Décide, à l'unanimité**, d'approuver la décision modificative comme suit :

. Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Article 6745 Subvention aux personnes de droit privé : + 919,48 €

. Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article 615221 Entretien et réparations bâtiments publics : - 919,48 €

- **Approuve, à l'unanimité**, la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery, Saint Florent sur Cher, Trouy et Plaimpied-Givaudins pour l'année scolaire 2019/2020.

- **Décide, à l'unanimité**, de donner son accord pour la participation exceptionnelle de 180 € à la commune de Charôt concernant une habitante de Lapan ayant eu recours à la Halte-garderie itinérante Kangourève et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

- **Adopte, à l'unanimité** le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux, d'autoriser à signer avec les organismes de formation agréés et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

- **Accepte, à l'unanimité**, le programme d'action de l'ONF pour l'année 2021 et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

- **Tarifs communaux 2021 :**

. **Décide, à l'unanimité**, les tarifs 2021 pour la salle polyvalente comme suit :

Week-end habitant : 150 € - Week-end extérieur : 200 €

Forfait énergie week-end du 1/10 au 30/04 : 40 €

Journée habitant : 60 € - Journée extérieur : 100 €

Forfait énergie journée du 1/10 au 30/04 : 20 €

Caution : 300 € - Acompte ménage : 150 € (ne sera pas rendu si le ménage n'est pas réalisé)

. **Décide, à l'unanimité**, de maintenir les tarifs 2020 en 2021 du cimetière.

**Informations et questions diverses :**

- **Vacance du poste de secrétaire de mairie** : Départ de Carine GAURY le 15 décembre 2020.  
Poste en cours de recrutement.

- **Conseil Département du Cher** : Sécurisation du village. Bilan sur la mise en place des chicanes.

- **Communauté de communes Arnon Boischaut Cher** :

. PLUI : enquête publique du 16 Novembre au 17 Décembre 2020.

. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif (RPQS) – Exercice 2019, aucune observation particulière par les membres du Conseil Municipal.

. Présentation du rapport annuel d'activité 2019.

Ces rapports sont disponibles en mairie et sur le site de la Communauté de Communes ABC.

- **SMEACL** :

. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service et de l'eau potable – Exercice 2019

Ce rapport est disponible en mairie et sur le site du S.M.E.A.C.L.

- **SDE18** :

. Présentation du rapport annuel d'activité 2019. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site du S.D.E.18.

- **Fermeture du secrétariat de la mairie** : La Mairie sera fermée du Lundi 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.

- **Vœux du Maire** : La traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu en janvier 2021 en raisons de la crise sanitaire.

- **Marché aux truffes** : Au vu des décisions préfectorales, à ce jour, le marché aux truffes aura lieu le 6 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.